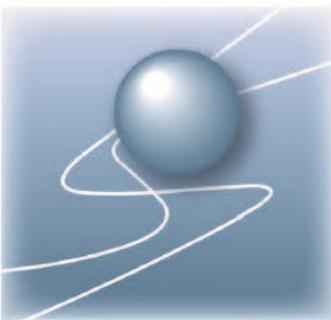


INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

Rapport d'activités 2021



www.inserr.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Document réalisé par l'INSERR

Juin 2022

Photos ©INSERR

Sommaire

Les activités

Les formations

Les agents de la fonction publique	06
Les professions réglementées	14
Les entreprises et administrations	17
Les examens et concours	18

Les fonctions support

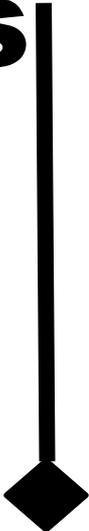
Les ressources	20
La communication	21

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	24
Le bilan pédagogique	25
L'impact sur la vie locale	26
Les marchés publics	26



Activités



LES FORMATIONS

➡ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

De manière générale, la durée de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est en moyenne de dix mois, dont environ cent jours en présentiel à l'INSERR et quatre-vingt-dix jours consacrés aux stages sur le terrain.

La formation est fondée sur un référentiel métier et les compétences minimales exigées pour être examinateur du permis de conduire par l'annexe IV de la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire. Pour correspondre à ces normes, elle est composée de trois blocs de formation :

- ✓ Environnement professionnel,
- ✓ Culture professionnelle,
- ✓ Cœur de métier.

La formation technique et théorique est délivrée à l'INSERR au cours du premier trimestre de formation.

Pour ceux qui ne sont pas titulaires du permis de conduire catégorie A2 sont organisés la préparation et le passage des épreuves pratiques de ce permis.

Les principaux modules de formation métier (procédure B, procédure administrative, réglementation du code de la route et principes de rédaction administrative), font l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

La partie pratique comprend deux stages, le stage d'acquisition des compétences et le stage de consolidation des compétences.

Pendant le stage d'acquisition de compétences, le stagiaire réalise des examens catégorie B sous la responsabilité d'un IPCSR titulaire désigné comme tuteur. Au terme de ce stage, les stagiaires sont évalués pendant une journée d'examens B par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

La qualification provisoire est délivrée par le directeur général de l'INSERR au vu des notes obtenues aux évaluations écrites et à la note attribuée par le délégué chargé de la qualification.

Après un avis favorable donné lors de la qualification provisoire, débute une période de consolidation des compétences de quatre mois, dans le département d'affectation du stagiaire. Pendant cette phase, les stagiaires réalisent en autonomie des examens de la catégorie B, participent à la formation au niveau supérieur pour la conduite des motocyclettes pour ceux qui détiennent leur permis A2 depuis moins de cinq ans puis à la préparation à la qualification moto. En fin de stage, les compétences professionnelles de chaque agent sont évaluées par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, tant sur la réalisation d'examens du permis de conduire de la catégorie B (voiture) que de la catégorie motocyclette

Une commission pédagogique se réunit à l'INSERR en fin de cycle pour statuer sur l'acquisition du niveau de compétences exigé pour obtenir la qualification initiale indispensable à la titularisation.

En 2021, deux promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et sont entrées en formation initiale à l'INSERR. Par ailleurs, des agents issus de deux promotions précédentes ont finalisé leur parcours au cours de cette année.

1.1. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2021

Entrée en formation le 1er septembre 2021, cette promotion compte un effectif de quarante-deux stagiaires.

Elle est composée de :

- concours externe : 40
- concours interne : 2

Deux démissions ont eu lieu au cours des premiers mois de la formation et un report de formation pour congé de maternité a été accordé portant l'effectif de la promotion à trente-neuf stagiaires dont quatorze femmes.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est toujours aussi majoritaire, puisque 74% de la promotion est titulaire soit du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER), soit du Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs (BAFM), soit d'un titre professionnel.

De septembre à décembre 2021, ils ont suivi in situ la formation « environnement professionnel » et « cœur de métier procédures administrative, réglementaire et évaluation pratique examens de la catégorie B ». Les dix-huit agents non titulaires du permis A2 ont préparé et passé leur permis A2

1.2. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de janvier 2021

Entrée en formation le 4 janvier 2021, cette promotion compte un effectif de treize stagiaires.

Elle est composée de :

- concours externe : 4
- emplois réservés : 1
- travailleurs handicapés : 3
- commission nationale d'orientation et d'intégration des militaires : 5

Une démission a eu lieu au cours du mois de février, portant l'effectif de la promotion à douze stagiaires dont quatre femmes.

46 % de la promotion est titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

La formation s'est déroulée in situ de janvier à début avril, puis ils ont entamé une période d'alternance entre le stage d'acquisition, les formations motocyclette dont la préparation au permis A2 pour les non-titulaires de ce permis.

Leur formation s'est terminée début décembre 2021. Ils ont tous obtenu leur qualification initiale B, dix stagiaires ont également validé leur qualification motocyclette. Deux stagiaires qui n'ont pu passer leur permis A2 en 2021 et termineront leur formation en 2022.

1.3. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2020

Au 1^{er} janvier 2021, trente-trois stagiaires de cette promotion de septembre 2020 ont entamé la seconde phase de leur formation.

Les qualifications provisoires pour ces agents ont eu lieu fin janvier 2021. Tous les agents ont reçu un avis favorable avec un complément de formation en procédure B pour trois d'entre eux.

De février à juillet 2021, les agents non titulaires du permis A2 lors de leur entrée en formation ont préparé ce permis puis, avec le reste du groupe, ont suivi la formation au niveau supérieur puis aux qualifications pour les examens de la catégorie motocyclette. Ils sont retournés, en alternance, en stage consolidation des compétences dans leur département d'affectation. Au printemps 2021, un stagiaire a été exclu de la formation par décision du directeur général de l'INSERR.

Les qualifications initiales en procédure B et motocyclette ont été réalisées entre juin et juillet 2021. Lors de la commission pédagogique, trente-et-un stagiaire ont obtenu un avis favorable pour les deux qualifications initiales. Une stagiaire n'a obtenu qu'un avis favorable pour la qualification B et a bénéficié d'un report de formation à la qualification motocyclette en 2022.

1.4. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de février 2020

Fin janvier 2021, la commission pédagogique a rendu un avis favorable pour tous les agents de cette promotion. Grâce à l'investissement de tous les partenaires, la fin de formation de cette promotion n'a pas été décalée malgré les interruptions liées à la crise sanitaire.

Quelques statistiques

Évolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2017 et 2021

Sur les cinq dernières années, l'effectif des promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière n'est pratiquement pas descendu en dessous de quarante stagiaires et la moyenne d'âge reste assez homogène autour de 38 ans.

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen
2017	44	39	32	41	12	34
2018	51	38	26	40	25	37
2019	41	37	22	37	19	36
2020	44	41	26	42	18	41
2021	51	38	33	39	18	36
MOYENNE	46	39	28	40	18	37

L'effectif moyen annuel sur ces cinq dernières années est de 45 stagiaires avec une moyenne d'âge de 38 ans.

Les effectifs formés en 2021 sont globalement équivalents à ceux des quatre années précédentes.

Concernant la parité homme-femme, la proportion d'hommes reste toujours plus importante que celle des femmes.

Niveaux d'étude comparés entre 2017 et 2021

On constate que pour chacune des promotions, le niveau d'étude est majoritairement inférieur ou égal au baccalauréat + 2 années d'études supérieures.

Le recrutement 2021 reste représentatif du schéma du niveau d'étude des années précédentes, puisque 60% des stagiaires a un niveau maximum « baccalauréat ».

	2017		2018		2019		2020		2021		
≤BAC	26	60%	22	43%	21	51%	37	60%	28	55%	54%
BAC+1	2	5%	1	2%	2	5%	2	3%	-	0%	3%
BAC+2	7	16%	15	29%	9	22%	14	23%	9	18%	22%
BAC+3	6	14%	7	14%	4	10%	2	3%	9	18%	12%
≥BAC+4	2	5%	6	12%	5	12%	7	11%	5	10%	10%
	43	100%	51	100%	41	100%	62	100%	51	100%	

Mode de recrutement et origines professionnelles entre 2017 et 2021

Plus de 80% des recrutements sont issus de concours externes.

	2017		2018		2019		2020		2021		
Concours externe	32	73%	37	73%	26	63%	35	80%	41	80%	74%
Concours interne	2	5%	3	6%	2	5%	3	7%	2	4%	5%
Détachement	2	5%	5	10%	6	15%	6	14%	-	0%	9%
CNOI (Commission nationale d'orientation et d'intégration)	5	11%	-	0%	0	0%	-	0%	5	10%	4%
Emploi réservé (ER)	3	7%	2	4%	4	10%	-	0%	1	2%	4%
Travailleur handicapé (RQTH)	-	0%	4	8%	3	7%	-	0%	2	4%	4%
	44	100%	51	100%	41	100%	44	100%	51	100%	

Le recrutement 2021 reste représentatif du schéma du niveau d'étude des années précédentes, puisque 60% des stagiaires a un niveau maximum « baccalauréat ».

Les modes de recrutement hors concours conservent également une part non négligeable en 2020 puisque 20 % des stagiaires en sont issus.

Depuis de nombreuses années, la profession d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière reste très marquée par l'intégration d'un profil de stagiaires bien particuliers.

	2017	2018	2019	2020	2021
Activité tertiaire	4%	20%	2%	18%	12%
Enseignement de la conduite	73%	46%	49%	57%	69%
Fonction publique	19%	27%	29%	21%	16%
Sans emploi / Étudiants	4%	5%	7%	2%	3%
Autres	0%	2%	13%	2%	0%
	100%	100%	100%	100%	100%

En effet, pour chacune des promotions, on peut constater que près de la moitié des agents exerçait auparavant la profession d'enseignant de la conduite et ce niveau a atteint une proportion de 2/3 en 2021. Cette tendance s'inscrit tout simplement dans une logique de parcours professionnel propre au domaine de l'éducation routière.

Bien que moins représentatif, un second profil de stagiaires mérite d'être évoqué. En moyenne, dans chaque promotion on compte environ 20% des effectifs originaires du secteur public.

2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

2.1 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2021

La promotion 2021 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) a débuté sa formation initiale le 2 novembre 2021. Les deux derniers mois de l'année ont permis aux stagiaires de découvrir leur service d'affectation et débiter leur première période in situ (découverte de l'environnement professionnel et des formations cœur de métier).

La promotion est composée de :

- concours externe : 6
- concours interne : 8
- liste d'aptitude : 1

Cette promotion se compose de quinze stagiaires, six femmes et neuf hommes.

Quatre stagiaires doivent obtenir une deuxième catégorie de permis et huit doivent passer les qualifications correspondantes pour pouvoir être titularisés.

A l'issue de leur formation, les délégués doivent être en mesure d'assurer quatre missions principales :

- garantir le respect des règles en matière d'éducation routière ;
- manager la cellule éducation routière en tant que cadre de premier niveau de la fonction publique ;
- animer les relations avec les différents partenaires et les usagers ;
- être un acteur incontournable de la sécurité routière.

Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires :
 - environnement professionnel : organisation du ministère de l'intérieur et des services déconcentrés, fonction publique (statuts, droits et obligations du fonctionnaire), déontologie et fraude documentaire ;
 - culture professionnelle : référentiel d'éducation pour une mobilité citoyenne, sécurité routière en France et en Europe ;
 - cœur de métier : réglementation du code de la route, procédures administratives et réglementaires des épreuves du permis de conduire (toutes catégories), applications informatiques métier, contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière.
- une formation au management situationnel et à l'accompagnement du changement avec réalisation d'un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dès les premiers mois de la prise de fonctions et sa restitution face à un jury en fin de formation.
- une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires notamment lors du stage de consolidation des compétences en résidence administrative.

2.2 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2020

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2020, entrés en formation à l'INSERR fin septembre 2020, ont poursuivi leur formation en 2021 de janvier à septembre.

Au cours de cette période, les agents ont pu mettre en application leur apprentissage théorique en situation réelle dans leur service d'affectation ou dans un département d'accueil pour la partie relative au contrôle hiérarchique.

En septembre 2021, chaque délégué au permis de conduire stagiaire a présenté, devant un jury constitué de représentants de la délégation à la sécurité routière, de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, d'un délégué à l'éducation routière titulaire ainsi que des membres de la direction générale et du département formations de l'INSERR, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

Quelques statistiques

Evolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2017 et 2021

Sur les cinq dernières années, l'effectif des promotions de délégués au permis de conduire et de la sécurité routière est plutôt stable, comptant onze stagiaires, âgés de 41 ans, en moyenne.

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen	Effectif	Âge moyen
2017	10	42	6	41	5	44
2018	13	37	6	33	7	40
2019	7	48	6	48	1	49
2020	6	39	2	53	4	32
2021	15	41	9	42	6	39
MOYENNE	10	41	6	43	5	41

En 2021, le nombre de stagiaires a été un des plus importants depuis la première entrée en formation en 1999.

Niveaux d'étude comparés entre 2017 et 2021

On constate que sur les cinq dernières années, les agents recrutés en qualité de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ont majoritairement un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat plus trois années d'études supérieures.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
?BAC	4 40%	1 8%	0 0%	2 33%	5 33%	23%
BAC+1	- 0%	1 8%	4 57%	- 0%	- 0%	13%
BAC+2	3 30%	- 0%	0 0%	1 17%	4 27%	15%
BAC+3	- 0%	3 23%	1 14%	- 0%	2 13%	10%
?BAC+4	3 30%	8 62%	2 29%	3 50%	4 27%	39%
	10 100%	13 100%	7 100%	6 100%	15 100%	

Mode de recrutement et origines professionnelles entre 2017 et 2021

Avant leur entrée en formation, treize agents étaient déjà rattachés au ministère de l'intérieur ou directions départementales interministérielles ; sept d'entre eux sont issus du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Concours externe	3 30%	6 46%	2 29%	1 17%	6 40%	32%
Concours interne	4 40%	5 39%	1 14%	3 50%	8 53%	39%
Liste aptitude	2 20%	2 15%	3 43%	2 33%	1 7%	24%
Détachement	1 10%	- 0%	1 14%	- 0%	- 0%	5%
	10 100%	13 100%	7 100%	6 100%	15 100%	

Avant leur entrée en formation, treize agents étaient déjà rattachés au ministère de l'intérieur ou directions départementales interministérielles ; sept d'entre eux sont issus du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Fonction publique	80%	62%	100%	100%	87%	86%
Enseignement de la conduite	0%	38%	0%	0%	13%	10%
Activité tertiaire	10%	0%	0%	0%	0%	2%
Sans emploi / Étudiants	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	90%	100%	100%	100%	100%	
Filière ER	8%	7%	5%	3%	8%	
Ancien IPCSR	8%	6%	5%	3%	7%	
Hors filière ER	2%	6%	2%	3%	7%	

3. Les examinateurs du permis de conduire des examens de la catégorie B

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

En 2021, deux cohortes d'examineurs ont été formées.

3.1 Les examinateurs du permis de conduire des examens de la catégorie B, promotion mars 2021

Cette promotion se compose de 29 stagiaires, onze femmes et dix-huit hommes.

Au vu des conditions sanitaires, leur formation a débuté fin mars par une période de trois semaines de cours en distanciel.

Jusqu'à début juin, ils ont suivi à l'INSERR les enseignements cœur de métier pour ensuite partir en stage acquisition des compétences organisé dans leur département jusqu'à début juillet où des délégués à l'éducation routière ont été missionnés par l'INSERR pour évaluer les compétences de chacun en fin de stage. La commission pédagogique a statué sur les qualifications provisoires des agents en prononçant vingt-deux avis favorables, avec complément de formation et deuxième qualification pour deux d'entre eux, et deux avis défavorables, trois agents ayant entre temps demandé à réintégrer la Poste et deux agents bénéficiant d'un report de formation pour raison médicale.

Entre mi- juillet et fin octobre 2021, ces agents étaient en stage consolidation des compétences dans leur département d'affectation, habilités à mener en toute autonomie des examens pratiques de la catégorie B.

En fin de stage, ils ont de nouveau été évalués par des délégués à l'éducation routière missionnés par l'INSERR pour obtenir leur qualification initiale. Le 22 octobre, la commission pédagogique initiale de la formation a rendu vingt-et-un avis favorable, un agent ayant demandé sa réintégration. Fin 2021, il restait deux agents bénéficiant d'un report de titularisation.

3.2 Les examinateurs du permis de conduire des examens de la catégorie B, promotion novembre 2021

Vingt-neuf agents, quinze femmes et quatorze hommes, sont entrés en formation le 2 novembre 2021.

En novembre et décembre, ils ont suivi in situ la formation « environnement professionnel » et « cœur de métier -procédures administrative, réglementaire et évaluation pratique examens de la catégorie B ».

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DU MINISTERE

La formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Divers types de formation ont été mis en place en 2020.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

❖ Préparation aux permis de conduire du groupe lourd

Trente agents (IPCSR et DPCSR) ont été formés aux différentes catégories du permis de conduire du groupe lourd (C, D et/ou CE). Le taux de réussite à la première présentation s'élève à 93% contre 97% en 2020.

Le taux de satisfaction s'élève à 77 % en 2021.

❖ Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd

Quarante-huit agent ont participé à une préparation aux qualifications à l'évaluation des candidats aux différentes catégories du permis de conduire du groupe lourd (C, D, CE et BE).

Après une période d'activité sous tutorat sur le terrain, la qualification professionnelle de ces agents a débuté au second semestre 2021 et premier semestre 2022.

Le taux de satisfaction s'élève à 93 % en 2021.

2. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation des IPCSR prévoit, en son article 28, une formation continue spécifique de remise à niveau pour tout examinateur qui n'a pas fait passer d'épreuves dans une ou plusieurs catégories depuis plus de vingt-quatre 24 mois.

Cinq agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie B.

Deux agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie MOTOCYLETTE.

Le taux de satisfaction s'élève à 88.8 % en 2021.

3. L'approfondissement à l'évaluation des candidats aux catégories A et B du permis de conduire

Dans certaines situations, il peut apparaître utile que des agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, bénéficient d'une formation « approfondissement » adaptée aux besoins de leur département d'affectation. Des sessions ont été organisées à destination de vingt-quatre agents pour la catégorie B et quarante et un agents pour la catégorie MOTOCYLETTE.

Le taux de satisfaction s'élève à 88.5 % en 2021.

4. Adjoint au DPCSR

Pour faire face aux nombreuses activités du bureau éducation routière et pour améliorer significativement ses performances, l'adjoint au délégué au permis de conduire et à la sécurité routière a besoin de comprendre pourquoi et pour qui il agit. C'est dans un environnement qui favorise l'appartenance et l'identification qu'il sera à même de prendre les meilleures décisions relatives à la responsabilité liée à ses prérogatives. Deux sessions ont été organisées à l'INSERR. Vingt-trois agents ont suivi ce module spécifique de formation.

Le taux de satisfaction s'élève à 76 % en 2021.

5. Perfectionnement à la conduite aux catégories A et PL du permis de conduire

Les agents de la filière sécurité routière doivent conserver leur niveau d'expertise face aux évolutions technologiques et rester pertinents dans leurs commandes et les éléments fondant leur évaluation. Il convient de maintenir leurs compétences de conduite. Des sessions ont été organisées à destination de trente-deux agents pour la catégorie GROUPE LOURD et quarante-deux agents pour la catégorie MOTOCYLETTE.

Le taux de satisfaction s'élève à 83.5 % en 2021.

6. Réalisation de l'audit annuel

Le dispositif d'assurance qualité a pour objet de maintenir le niveau d'expertise des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des examinateurs B du permis de conduire. En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal de ces agents, le délégué au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est chargé de réaliser l'audit qualité annuel des agents placés sous son autorité hiérarchique.

Une session a été organisée au sein de l'institut à destination de sept agents.

Le taux de satisfaction s'élève à 95 % en 2021.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DES DEPARTEMENTS

A la demande des services déconcentrés de l'état (DDT, DDTM, DDPP, préfecture), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des relations conflictuelles	19	60, 84
Handicap	23	21, 68
Déontologie	51	68, 75, 79, 93
Harmonisation des pratiques d'évaluation MOTOCYLETTE	8	27
Harmonisation des pratiques d'évaluation B	95	01, 25, 35, 39, 44, 57, 70, 74, 90
Harmonisation des pratiques d'évaluation PL	30	21, 72, 73, 84
Perfectionnement à la conduite de véhicules de la catégorie PL	17	68, 84

➔ Les formations dédiées aux professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS CHARGES DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :



- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite, Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

En 2021, six sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées ; cent vingt-quatre médecins y ont participé.

A la demande de la Principauté de Monaco, une session de formation initiale en distanciel d'une durée de 1.5 jours (9 heures) a été organisée. Celle-ci a été développée en trois module répartis sur 3 demi-journées ; douze médecins y ont participé.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

L'INSERR a développé un module de formation continue en distanciel. Deux médecins formateurs de l'INSERR ont été formés spécifiquement par un organisme dédié à délivrer des formations en distanciel.

En 2021, neuf sessions de formation en distanciel, d'une durée de 0.5 jour (3 heures) ont été organisées ; quatre-vingt-deux médecins y ont participé.

Les formations en présentiel n'ont pas repris en 2021.

//// LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :

- Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

D'une durée de 1.5 jours (neuf heures), la formation initiale s'adresse aux psychologues souhaitant faire passer l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans leur cabinet.

Celle-ci est complétée d'une formation continue de 3 heures dans l'année qui suit la formation initiale puis à nouveau d'une formation continue tous les 5 ans.

L'INSERR a développé un module de formation initiale et continue en distanciel.

En 2021 :

- Trois sessions de formation initiale en distanciel d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées ; trente et un psychologues y ont participé.
- Quatre sessions de formation continue en distanciel d'une durée de 0.5 jour (3heures) ont été organisées ; trente-neuf psychologues y ont participé.

//// LES EXPERTS EN AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

Trente sessions de formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés ont été dispensées sur l'année 2021 dont :

- Cinq sessions concernant la **qualification VE2021** initialement prévue en 2020, **reportées en janvier 2021 compte-tenu de la crise sanitaire**, soit soixante-six experts formés.
- Vingt-cinq sessions concernant la **qualification VE2022**, soit trois cent quarante-deux experts formés.

Au total, quatre cent huit experts en automobile ont été formés sur l'année 2021.

Une session de formation intitulée « **sensibilisation à la procédure Véhicules Endommagés du personnel administratif** » à été dispensée par l'INSERR le 19 octobre 2021 au sein d'un cabinet d'expertises en automobile ; **dix stagiaires ont été formés sur une demi-journée de quatre heures.**

Cette formation est réservée au personnel administratif des experts en automobile. Elle permet d'acquérir des connaissances juridiques et techniques nécessaires aux traitements des dossiers des procédures relatives aux véhicules endommagés visés par les articles du code de la route.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1. la formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.

En 2021, une session a été réalisée ; trente et une personnes ont bénéficié de cette formation.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM, BAFCRI ou du titre professionnel FMESR) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale.

2. la formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération) : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

En 2020, trois formations programmées sur le deuxième semestre et annulées ont été reportées en 2021.

En 2021, certains animateurs de peur de voir les formations à nouveau s'annuler, et désirant éviter le rush de 2022 qui est l'année du renouvellement quinquennal des agréments pour la majeure partie d'entre eux, ont anticipé leur année de formation. Ce qui résulte d'un volume important de session de formation continue réalisé en 2021.

En 2021, il a donc été organisé 16 sessions de formation continue : deux cent cinquante-trois personnes ont bénéficié de cette formation

- En distanciel 4 sessions : soixante-deux personnes formées
- En présentiel 12 sessions : cent quatre-vingt-onze personnes formées

B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

En 2021, il a été réalisé :

- Deux sessions de formation initiale, vingt-quatre personnes ont bénéficié de cette formation
- Deux sessions de formation continue trente-trois personnes ont bénéficié de cette formation

Le vivier des formateurs habilités toujours en activité évolue annuellement.

2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1^{er} juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

En 2021, aucune session de formation initiale et continue n'a été réalisée à Nevers. L'activité dans ce domaine est captée par les formateurs habilités qui proposent des formations au sein des centres dans la France entière.

➡ Les formations post-permis dédiées aux entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations, des ateliers et des conférences, en présentiel, dans les quatre domaines suivants :

- La prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- L'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- La conduite proactive,
- La conduite en cortège.

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'INSERR a su développer des modules de formations à distance en prévention du risque routier, écoconduite, sur le constat amiable et sur l'entretien post-accident.

SUR AIRE FERMEE :

- cinq sessions de formation en conduite proactive (22 stagiaires)
- trois sessions de formation de conduite en cortège (14 stagiaires)

CHAUFFEURS DU SENAT :

- deux sessions « prise de poste » après titularisation (9 stagiaires)

LES FORMATIONS EN PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS (THEORIQUE ET/OU PRATIQUE) :

- quarante-six sessions de formation en prévention des risques routiers (théorique et pratique), sur véhicules légers (213 stagiaires)
- dix sessions de formation en prévention des risques routiers (théorique et pratique) sur véhicules lourds (78 stagiaires)
- sept sessions de formation en prévention des risques routiers (théorique) (54 stagiaires)
- une session de formation ouverte à distance en prévention des risques routiers (18 stagiaires)

LES FORMATIONS EN ECO-CONDUITE (THEORIQUE ET/OU PRATIQUE) :

- neuf sessions de formation en écoconduite (théorique et pratique) (56 stagiaires)
- une session de formation ouverte à distance en prévention des risques routiers (10 stagiaires)

LES MODULES SPECIFIQUES :

- cinq sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (17 stagiaires)
- six sessions de formation de formateurs en écoconduite (23 stagiaires)

LES ATELIERS :

- cinq sessions d'ateliers sur simulateur de conduite en prévention des risques routiers et écoconduite
- neuf sessions d'ateliers en prévention des risques routiers

➡ Examens et concours

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR organise des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

Une plateforme spécifique de préparation a été créée par l'institut afin que chaque candidat bénéficie d'un espace dédié, individuel et sécurisé, permettant l'accès aux informations « métier » et autres supports méthodologiques.

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2022

Quatorze agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admission à savoir un entretien avec un jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'IPCSR de 1^{ère} classe ainsi que son ouverture d'esprit.

Une session de préparation à l'oral a été organisée.

2. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2022

Trente-deux agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

78.1 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 77.5 % en 2020 au titre de l'année 2021).

3. L'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2022

Sept agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

63.3 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 62 % en 2020 au titre de 2021).

4. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3^{ème} classe au titre de l'année 2021

Onze agents ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de 2021.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

51 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 62.5 % en 2020).

5. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) au titre de l'année 2021

Vingt-sept agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de 2021.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

75.3 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 73,6 % en 2020).

LES FONCTIONS SUPPORT

//// Le personnel

Au 31 décembre 2021, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- trois fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur,
- Seize personnels salariés de droit privé (15.18 équivalents temps plein).

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2021 l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 171 fonctionnaires et 33 prestataires externes.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 50 ans.

Cet effectif se partage entre 84% de femmes et 16 % d'hommes.

//// Recrutements & départs

Départ :

- Sonia LEPRI, chargée d'études, a quitté l'INSERR le 18 juin 2021,
- Marius VEYRET, apprenti dans le cadre d'un master 2 « Manager de systèmes d'information et d'infrastructure », a quitté l'INSERR le 27 août 2021.

//// La formation du personnel

Compte-tenu d'une très forte activité de l'INSERR en 2021, de nombreuses formations ont été reportées sur l'année 2022.

Le plan de formation 2021 n'a pu être que partiellement réalisé.

//// Les travaux et investissements

Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le commissaire du gouvernement.

En 2021, les investissements ont concerné :

- l'acquisition :
 - d'un HDM, outil à la formation Eco conduite,
 - d'une motocyclette
 - d'une tente de réception,
 - d'un four,
 - d'ordinateurs pour l'ensemble du personnel,
- le changement du portail,
- la poursuite du changement du mobilier de bureau et du remplacement des huisseries.

➔ La communication

//// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle.

Dix numéros sont parus en 2021.

Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4 000 destinataires.



Pour retrouver ces bulletins, vous pouvez consulter le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

//// LE SITE INTERNET DE L'INSERR



Le site internet compte plus de 630 000 visites en 2021.

Notre site web participe à notre **image de marque** et véhicule nos valeurs auprès de nos prospects, clients et partenaires.

Une réflexion est en cours sur la refonte complète du site Internet.

Grands chiffres



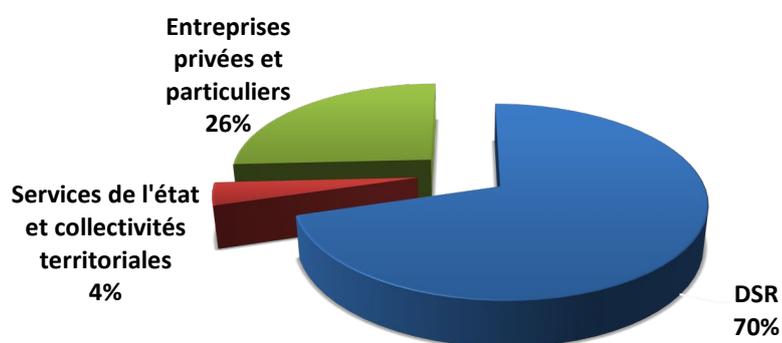
Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année 2021 s'élève à **3 922 310€**, soit une hausse de **55 %** par rapport à celui de l'année précédente (2 534 089 €). La crise sanitaire de l'année 2020 a entraîné un grand nombre de reports de formations. La comparaison avec le chiffre d'affaires 2019 révèle une hausse de 10% (3 552 886€).

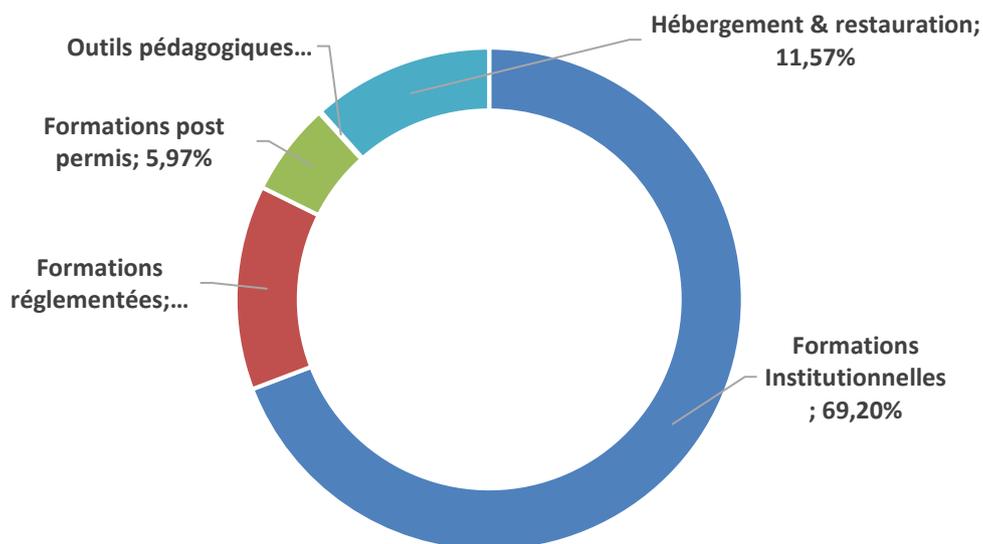
Il provient de commandes reçues :

- de la DSR à hauteur de **2 759 381 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **151 051 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **1 011 878 €**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE



//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 2714 101€ est constaté, enregistre une hausse de 53% (modifications des plannings des formations initiales et continues des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière entraînant des reports sur l’année 2021), hausse de 9% par rapport à 2019.

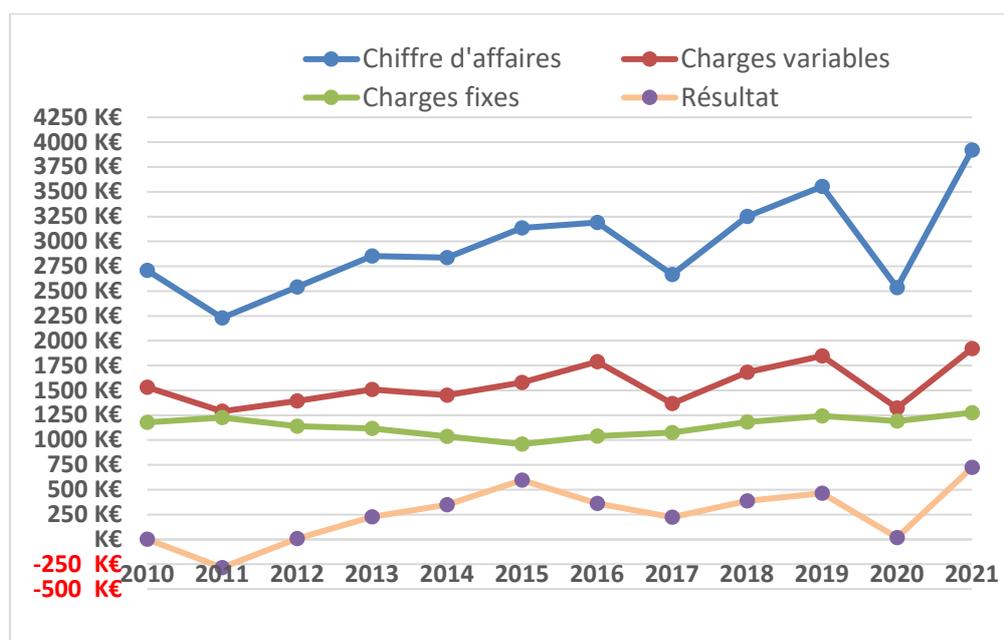
Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 515 658€ est constaté, enregistre une hausse de 64%.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d’affaires de 234 144€, soit une hausse de 87 %. Cette hausse est le résultat d’une belle progression du nombre de formations et du report de certaines sessions programmées en 2020 reportées sur 2021, hausse de 41% par rapport à 2019.

Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 4 459€. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l’ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 453 978€, soit une hausse de 12 %. Il s’agit de la location de chambres, de bureaux et de la restauration.

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l’année 2021, l’INSERR aura dispensé 14 545 jours de formation, pour 2 423 stagiaires.

Cette activité de formation s’est répartie de la façon suivante :

- IPCSR 10 374 jours
- DPCSR 1 241 jours
- Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière 1 442 jours
- Experts en automobile 411 jours
- Stagiaires post-permis 868 jours
- Médecins 209 jours

//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2021 : 22 090 repas (contre 15 484 en 2020) servis en interne, 6 831 nuitées assurées en interne (contre 5 258 en 2020) et 6 632 nuitées assurées en externe (contre 3 133 en 2020).

//// MARCHES PUBLICS

Formation de 32 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des trois catégories) Lot 1 - Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire pour 40 stagiaires – Lot 2 – Location de pistes de manœuvre Lot 3 (MAPA ouvert n° MP 20.001)

Candidats retenus :

Lot 1 : GAILLARD FORMATION (Saint Paulien – 43350)

Lot 2 : SARL GAILLARD LOCATION (Aurillac – 15000)

Lot 3 : GAILLARD FORMATION (Saint Paulien – 43350)

Montant du marché : lot 1 : 173 915,00 € H.T., lot 2 : 19 400,00 € H.T. et lot 3 : 3 510,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

La location et la maintenance de photocopieurs numériques neufs, ainsi que la fourniture de consommables (toners, agrafes, etc..., hors papier) (marché à procédure adaptée ouvert n° MP 20.002)

Candidat retenu : DACTYL BURO KMCL (Bourges - 18000)

Montant du loyer trimestriel H.T. : 1 511,00 € H.T.

Durée du marché : 36 mois

Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), des formateurs et soirée étape pour les examinateurs des concours et les formateurs des formations post-permis. (appel d'offres ouvert n° MP 20.003)

Candidats retenus :

Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) 1^{ère} Classe (Varennes-Vauzelles - 58640)

Attributaire 2 (25 %) IBIS BUDGET (Varennes-Vauzelles - 58640)

Montant estimé du marché : mini 23 443,20 € H.T. maxi 45 936,00 € H.T.

Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varennes-Vauzelles - 58640)

Montant estimé du marché : mini 152 174,90 € H.T. maxi 191 033,40 € H.T.

Lot 3 : Lot rejeté offre inacceptable

Durée du marché : 12 mois



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

**122, rue des Montapins
CS 20015**

58028 Nevers cedex

) : 03.86.59.90.59

☎ : 03.86.59.53.82

courriel : info@inserr.fr

site : www.inserr.fr